

Direction  
Référence : EAU-AUT-22-0766-R24.1  
Dossier suivi par : Unité Autorisations - NSE  
Tél.: 24750 - 920 (08:30 - 11:30)  
Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale de Mersch  
Château de Mersch/Place St. Michel  
L-7556 Mersch

Signé à Esch-sur-Alzette

### Affichage Art. 24 §1

Requérant(s)	Bouvard s.à r.l.
Objet	Renouvellement de l'autorisation EAU-AUT-22-0766 concernant la réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre du plan d'aménagement particulier «rue Bouvard» à Mersch
Localité(s)	Mersch
Commune(s)	Mersch

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie le résumé de la demande d'autorisation pour être apposé aux lieux habituels d'affichage conformément à l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Le résumé de la demande sera publié en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Digitally signed by Fabienne Gass  
Date: 2024.12.03 09:34:55 +01'00'

Pour l'Unité Autorisations

Annexe :  
Copie de la demande d'autorisation

22-0766-R24.1

\*Référence AGE : EAU-AUT-~~22-0766-R24.1~~

Administration de la gestion de l'eau

Entrée: 27 NOV. 2024

RN: .....

\* Cases réservées à l'Administration

**F-AUT-GEN**

### Formulaire général de demande d'une autorisation en vertu de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau (article 23)

Veillez noter que toutes les demandes d'autorisation sont disponibles en version électronique via [www.quichet.lu](http://www.quichet.lu)

**Raison de la demande**

Nouvelle demande

Renouvellement\* N° autorisation accordée : EAU/AUT/22/0766

Modification\*\*\* N° autorisation accordée :

\*En cas de renouvellement ou de modification tous les documents sont à introduire en 2 exemplaires :  
\*\*Voir rubrique documents concernés

---

Projet soumis à une évaluation des incidences sur l'environnement (EIE - [www.eie.lu](http://www.eie.lu))

Non  Oui (voir pièces à joindre)

---

Est-ce que le projet se trouve dans une zone inondable ? (veuillez cocher la case respective):

Non  Oui  HQ 10  HQ 100  HQ extrême

Les zones sont consultables sur le site [www.geoportal.lu/eau](http://www.geoportal.lu/eau) et les niveaux respectifs sont à demander au préalable via [demande.donnees@eau.etat.lu](mailto:demande.donnees@eau.etat.lu)

---

Est-ce que le projet se trouve dans une zone de protection d'eau potable?

Zones de protection autour des captages d'eau souterraine (veuillez cocher la case respective):

Non  Oui  I  II  II-VI  III

Zone de protection du lac de la Haute-Sûre (veuillez cocher la case respective):

Non  Oui  I  II A  II B  II C  III

En cas d'exploitation agricole veuillez remplir soit le formulaire F-AUT-AGR ou F-AUT-AGR-ZPS en fonction de votre choix concernant les zones de protections ci-dessus.